



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°499 du 03 au 09 novembre 2025

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 02 novembre 2025, au moins 847 victimes de disparition forcée ont été documentées par la Ligue Iteka, au moins 86 victimes sont réapparues et 762 victimes sont toujours introuvables. Le Groupe de Travail de l'ONU sur les Disparitions Forcées ou Involontaires (GTDFI) a déjà communiqué au gouvernement du Burundi au moins 252 victimes¹.

¹<https://docs.un.org/fr/A/HRC/57/54>

La ligue ITEKA :

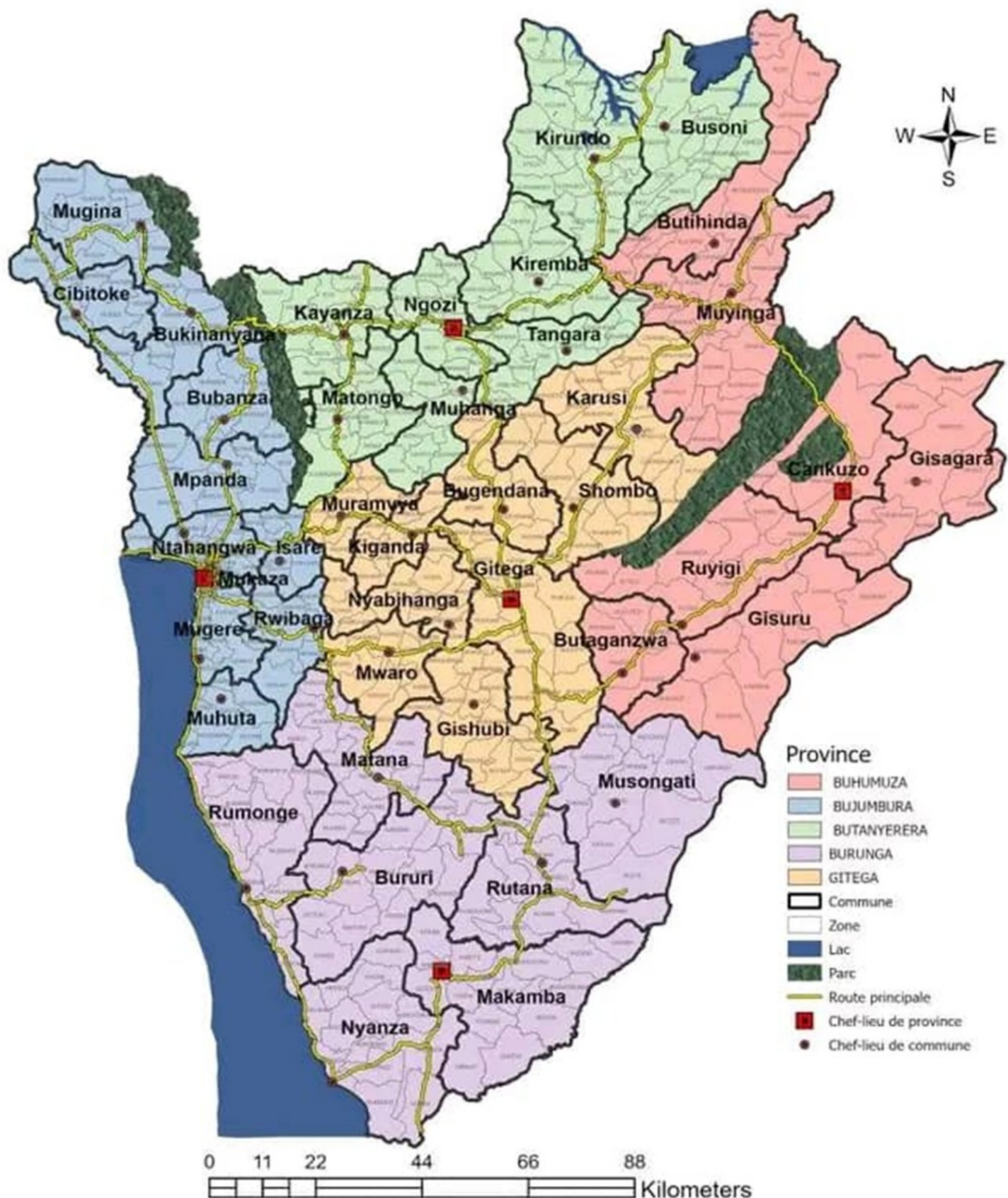
- ♦ « Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ♦ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC ».
- ♦ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.14
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.19
IV. DROITS CATEGORIELS.....	P.22
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.23

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABBREVIATIONS

BRARUDI	: <i>Brasserie et Limonaderie du Burundi</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
CVR	: <i>Commission Vérité et Réconciliation</i>
DCE	: <i>Direction Communale de l'Éducation</i>
ECOFO	: <i>Ecole Fondamental</i>
FOCODE	: <i>Forum pour la Conscience et le Développement</i>
FOMI	: <i>Fertilisants Organo-Minéraux Industrie</i>
FRODEBU	: <i>Front pour le Démocratie au Burundi</i>
PARCEM	: <i>Parole et Action pour le Changement de Mentalité</i>
RN	: <i>Route Nationale</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>

TABLE DES MATIERES

O. INTRODUCTION.....	5
. I. CONTEXTE.....	5
I.1. CONTEXTE POLITIQUE.....	5
I.2. CONTEXTE DE GOUVERNANCE.....	8
I. 3. CONTEXTE SÉCURITAIRE.....	9
I.4. CONTEXTE JUDICIAIRE.....	10
1.5. CONTEXTE ÉCONOMIQUE.....	11
1.6. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....	12
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	14
II.1. DROIT À LA VIE.....	14
II.1.1. DES PERSONNES TUES PAR GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS.....	14
II.2. DROIT A LA LIBERTE.....	14
II.2.1. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES.....	18
II.3. DU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE.....	19
II.3.1. DES VIOLENCES DOMESTIQUES BASÉES SUR LE GENRE.....	19
III. DROITS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET CULTURELS.....	19
III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE.....	19
III.2. DROIT À L'ÉDUCATION.....	20
III.3. DROIT A LA SANTE.....	21
IV. DROITS CATÉGORIELS.....	22
IV.1. CAS D'INFANTICIDE.....	22
V. CONCLUSION.....	23

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 3 au 9 novembre 2025. Dans ce rapport, la Ligue Iteka examine également le contexte politique, gouvernemental, judiciaire, sécuritaire, économique et environnemental. Il analyse également les faits illustratifs de violations des droits civils et politiques ainsi que des droits socio-économiques et culturels.

Les violations des droits humains constatées et documentées par la Ligue Iteka se présentent comme suit : au moins 15 personnes tuées dont 14 corps retrouvés sans vie, 2 personnes enlevées et 3 victimes de VBGs.

Parmi les victimes figurent 3 corps sans vie de femmes et 3 d'enfants; 3 corps des nouveau-nés et 3 femmes de violences domestiques.

Les principaux suspects de ces violations sont des agents administratifs, des policiers, des militaires et des jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Des propos diffamatoires du président NDAYISHIMIYE contre un défenseur des droits humains inquiètent la population

En date du 4 novembre 2025 dans la commune matongo de la province Butanyerera le président de la République du Burundi Evariste Ndayishimiye a attaqué devant la population de Matongo, un défenseur des droits de l'homme de la société civile, Faustin Ndikumana, représentant du PARCEM. Il l'a dit dans ces propos on cite :

« Faustin Ndikumana, il est de cette province Butanyerera respectivement à Ngozi je le connais bien. Il n'a rien réalisé pour le pays. D'ailleurs les dernières années il travaillait à l'Interbank Burundi on l'a chassé là-bas à cause de sa fainéantise. C'est comme ça qu'il a changé pour travailler dans la société civile, à la solde des colons. Vous savez qu'en 2015 il a été pour nous un grand obstacle car il collabore étroitement avec les colons.

Il habite un bon appartement et a engagé dix veilleurs de nuit pour le protéger. Qu'est-ce qu'il fait pour les payer ? Il parle toujours des problèmes de pénurie de carburant pourtant il se déplace dans un véhicule de luxe, où il s'approvisionne en carburant alors ? Il est toujours vêtu de costumes avec des souliers bien cirés. Il est propriétaire d'un simple cabaret à Ngozi qui ne peut même pas lui faire entrer un million par jour.

Soit c'est un bandit ou bien il travaille pour les colons, je vous le jure.

Il m'a attaqué en disant que je pratique de l'agriculture et cela sur les fonds de l'État et est allé même plus loin que les directeurs provinciaux qui visitent mes plantations agricoles avec des véhicules de l'État. Moi je dirais qu'il est fou tout simplement.

Imaginez-vous, il est un célibataire endurci, il ne peut même fonder un foyer, il n'a pas de femmes ni d'enfants et travaille pour son propre ventre seulement. Il ne connaît le coût de la ration pour sa famille, pas même des frais de scolarité pour enfants. Celui-ci n'a rien d'important à raconter au peuple burundais.

Dernièrement il a osé me contrarier et dire que le sol de Kirundo n'égorge pas des mines et voilà on a commencé à écouler sur le marché étranger des mines et il est jaloux de la situation et commence à raconter n'importe quoi à la Radio.

Je peux le comparer d'ailleurs aux gens de la bible du nom de Sannibalath et Tobai des détracteurs qui voulaient saboter le projet de Néhémie. Il a un esprit démoniaque ne l'écoute pas il est foutu. Il n'a pas de femmes, il sera enterré d'ailleurs avec des braises "azohambanwa ikara". Vous savez son âge il est vieux mais foutu. Il est comparable à certains des israélites qui voulaient empêcher le peuple de Dieu de franchir la terre promise ».

Ces propos diffamatoires inquiètent la Ligue Iteka aussi longtemps qu'il attaque la vie privée et les détails de la vie de ce défenseur jusqu'à préciser le nombre de veilleurs. En prononçant ces propos à l'endroit de Faustin Ndikumana dans sa province natale, est une incitation de lynchage et l'exposer à tous les maux.

Rappelons également, que c'est moins d'un mois que le président l'avait fait aussi pour le défen-

seur de droit de l'Homme, Pacifique Nini-nahazwe, représentant du FOCODE dans la commune Rutana, dans sa province natale Burunga.

La Ligue Iteka a rappelé le président de la République que sa mission est d'unifier les Burundais et non de semer la haine et qu'il est responsable de ce qui peut arriver à ces défenseurs comme les milliers d'innocentes victimes de sa mauvaise gouvernance.

La Commission Vérité et Réconciliation (CVR) du Burundi : Vers une Réconciliation Nationale aux résultats non consensuels

La Commission Vérité et Réconciliation (CVR) du Burundi s'était récemment engagée sur la voie d'une réconciliation nationale, mais les résultats obtenus suscitèrent des désaccords parmi les parties prenantes. Le 7 novembre 2025, à Gitega, une rencontre cruciale eut lieu, présidée par Pierre Claver Ndayicariye, où la CVR rassembla divers acteurs autour d'un thème essentiel : les terres et autres biens spoliés lors des crises qui avaient secoué le pays. L'objectif de cette réunion était double : d'une part, éclairer les participants sur la mission de la CVR concernant les terres volées, et d'autre part, encourager une implication active des concernés dans la gestion de ces affaires délicates. Promouvoir la vérité et favoriser la réconciliation au Burundi figuraient également parmi les ambitions affichées.

Parmi les participants, on pouvait apercevoir les commissaires de la CVR, des fonctionnaires provinciaux, et un représentant du gouverneur, sans oublier les responsables de la police, du système judiciaire, ainsi que des partis politiques, des confessions religieuses et des groupes de victimes. Les messages portés par cette rencontre étaient clairs et puissants: il s'agissait de rechercher la vérité et de travailler à la restitution des patrimoines injustement perdus. De plus, il était rappelé que les décisions prises par la CVR étaient exécutoires et ne faisaient l'objet d'aucun recours institutionnel.

En examinant le bilan de ses activités, la CVR avait récolté plus d'un million de documents et de témoignages, retraçant les violences et les crimes perpétrés au Burundi depuis 1960. Cependant, ce travail n'était pas sans embûches. En effet, la commission faisait face à de nombreux défis, tels que le manque de transparence, la méfiance croissante, la politisation des actions, et les questions épineuses de justice et de réconciliation. Enfin, il était crucial de noter que les résultats de la CVR n'étaient pas considérés comme consensuels, entraînant des divisions et des désaccords parmi les différentes parties prenantes impliquées.

Cette nouvelle mission de la CVR concernant les terres et autres biens avaient été traité auparavant par la commission Terre et Autres bien qui a pris fin mais qui avait laissé quelques dossiers non traités. Dans le discours de Pierre Claver Ndayicariye, il ne reconnaît pas les actions faites par la commission Terres et Autres biens.

I.2. CONTEXTE DE GOUVERNANCE

Relance des litiges fonciers ravive les plaies de 1972 : résidents et rapatriés face à face en province Burunga

Dans la province de Burunga, la Commission Vérité et Réconciliation a relancé des luttes foncières qui éveillent des souvenirs douloureux du passé. Les rapatriés, ayant fui durant des années, font état de la promesse de retrouver leurs terres abandonnées, tandis que ceux qui résident là soulignent la lente expropriation à laquelle ils ont assisté à travers les différentes commissions. Les décisions, une fois prises, seront définitives au niveau national, laissant planer le spectre de tensions renouvelées.

Le 4 novembre, la Commission Vérité et Réconciliation a officiellement débuté ses travaux en province, déterminée à revoir les litiges fonciers découlant des crises politiques qui ont touché le Burundi. Lors de son allocution, Pierre Claver Ndayicariye, le président de la CVR, a fermement déclaré que les événements de 1972 représentent un génocide à l'encontre des Hutu, orchestré « sous la pyramide des responsabilités » mise en place par le président Michel Micombero et son gouvernement. Il a mis en lumière que, parallèlement à ces atrocités, de nombreuses maisons, terres, bétails, et autres biens ont été confisqués; certains ont été donnés à des particuliers, tandis que d'autres ont été intégrés au patrimoine national.

« Des crimes qui ne se prescrivent pas », a-t-il souligné. Il a rappelé que les responsables de telles atrocités, ainsi que ceux qui leur ont prêté main-forte, restent, peu importe le temps écoulé, passibles de poursuites judiciaires. Comparant cette responsabilité à celle des nazis encore recherchés après plus de 80 ans, il a affirmé que « les signatures sur les actes de spoliation et de mise à mort marquent les descendants de ceux qui les ont apposées », provoquant un silence lourd dans la salle. Cette assertion a particulièrement ébranlé l'auditoire, y compris les familles de résidents, qui y perçoivent une forme de culpabilité qui se transmet de génération en génération.

Tous les litiges seront rouverts, y compris ceux déjà tranchés. La CVR a déclaré que même les affaires traitées par des commissions précédentes, qu'elles soient considérées comme clôturées, mal instruites, ou encore non abordées, seront réexaminées. Ndayicariye a accusé certaines anciennes commissions d'avoir accepté des pots-de-vin et d'avoir agi à la hâte, restituant seulement partiellement des biens dans des accords jugés désormais insatisfaisants. Les rapatriés venant de Tanzanie se souviennent qu'avant leur retour, des représentants du CNDD-FDD leur avaient promis que leurs terres leur seraient restituées progressivement, à condition qu'ils entrent en paix, sans revendications immédiates. Pour eux, la réouverture des dossiers constitue une chance

I.2. CONTEXTE DE GOUVERNANCE (Suite de la page 8)

de remettre les choses à l'endroit.

De leur côté, les résidents relatent une tout autre expérience. Ils affirment avoir partagé leurs terres à maintes reprises, chaque fois qu'une nouvelle commission intervenait, souvent sous pression morale ou politique. Pour eux, leurs propriétés se réduisent peu à peu. « À chaque nouvelle commission, on perd encore un morceau. C'est une expropriation silencieuse », s'insurge un résident rencontré. La CVR provinciale ne rendra aucun jugement ; elle se concentrera sur des enquêtes, auditionnera les parties concernées, et produira un rapport consultatif. Ce document sera ensuite transmis à la CVR nationale, seule habilitée à délibérer, à prendre une décision finale et à émettre un avis délibératif. Pierre Claver Ndayicariye a insisté sur le fait que ces décisions seront sans appel, et qu'aucun recours ne sera possible.

En parallèle, la Ligue Iteka exprime ses inquiétudes face à la résurgence de la haine que semble engendrer la CVR, s'interrogeant sur la façon dont une commission peut se transformer en tribunal sans offrir le droit de contestation.

I.3. CONTEXTE SÉCURITAIRE

Menaces contre un citoyen accusé de sorcellerie en commune Mugere, province Bujumbura

Depuis le 27 octobre 2025, sur la colline Kabezi, commune Mugere, province de Bujumbura, la sécurité du citoyen Magnus Nkinahamira, originaire de cette colline est menacée. Selon des témoins de la localité, des tracts ont circulé sur la colline en date du 3 novembre 2025, jour de l'enterrement du défunt d'un certain Faustin, accusant la dite personne d'être responsable du décès.

En effet, Selon les habitants, le soupçon s'est porté sur le fait que Magnus avait voulu acheter des poissons qui a été finalement acheté par Faustin et par après avoir mangé ces poissons, le jeune homme serait tombé malade, puis décédé. Selon un témoin oculaire, ce citoyen est accusé de sorcellerie, à la suite d'une série de décès mystérieux survenus sur cette colline et la situation s'est aggravée après la mort de Faustin Twagiramungu. Depuis ces événements, Magnus a pris la fuite.

Découverte d'une grenade en Commune Cankuzo, Province Buhumuza

En date du 5 novembre 2025, la Ligue ITEKA a été informée de la découverte d'une arme explosive sur la Colline Gitanga, Zone Kigamba en Commune Cankuzo dans la Province de Buhumuza.

Selon notre source, il s'agit d'une grenade vue en date du 04 novembre 2025 par les enfants

qui étaient en train de jouer tout près d'une brousse située dans cette même Zone de Kigamba.

D'après l'administration, cet engin a été récupéré en date du 5 novembre 2025 par TOYI Gabriel, chargé d'enlever les engins et armes de petits calibres au sein de la population pour éviter un quelconque incident.

I.4. CONTEXTE JUDICIAIRE

Ingérence du pouvoir dans la libération de 19 élèves de Green Hills International Collège

Le 5 novembre, dans une salle d'audience de la Prison Centrale de Gitega, une séance dédiée à une chambre de conseil s'annonçait pour traiter le dossier des élèves impliqués dans l'incendie ayant touché la direction et la préfecture des études du Green Hills International Collège. Ce jour-là, un épisode révélateur de l'ingérence du pouvoir dans la sphère judiciaire s'est produit. À l'intérieur de la salle, des élèves, certains encore retenus au commissariat provincial, d'autres déjà incarcérés dans cette prison, étaient rassemblés. En outre, leurs parents, les avocats des deux parties, ainsi que quelques journalistes, étaient également présents. L'audition d'un premier mineur débute aux alentours de 10 heures. Selon des avocats proches du dossier, une séance à huis clos était attendue, mais quelle ne fut pas leur surprise de voir que tous, y compris journalistes et familles, avaient libre accès à l'audience, comme si l'événement était public.

Vers 10h10, un important cortège officiel fit son entrée, comprenant le Ministre de la Justice, le Procureur Général de la République, des représentants de la Documentation Nationale et Provinciale, ainsi que le Gouverneur de la Province de Gitega et d'autres procureurs. À leur arrivée, ces autorités demandèrent immédiatement la suspension temporaire de la séance pour s'entretenir en privé avec la direction du Green Hills International Collège, dont les locaux avaient été ravagés par les flammes. Les journalistes reçurent l'instruction d'attendre calmement dans la salle, sans rien

rédiger jusqu'à obtenir des informations officielles.

Vers 10h45, la délégation officielle se dirigea vers le Green Hills International Collège pour une réunion d'urgence, revenant aux alentours de 17h50 avec des annonces importantes. « Tous les élèves concernés devront réintégrer l'école le 6 novembre 2025 à 7h30 pour reprendre les cours », fut l'ordre donné. Le ministre de la Justice présidant la séance insista également pour qu'une commission d'enquête indépendante soit mise en place dès le 6 novembre, chargée d'exposer les méandres de cette affaire. Selon ses dires, le rapport final de cette commission guiderait les futures décisions judiciaires. À la suite de cela, des véhicules officiels escortèrent les élèves jusqu'à leur établissement, veillant à leur retour en toute sécurité.

Une source impliquée dans le dossier, avec une pointe d'ironie, laissa entendre que « Audrick, le propriétaire du Green Hills International Collège, est bien parti pour perdre dans cette histoire », insinuant que les décisions prises semblaient plus favorables aux présumés coupables qu'aux intérêts légitimes de l'établissement. Il est pertinent de rappeler qu'au cours de la première séance, il avait été convenu que chaque parent débourse environ cinq millions de francs burundais pour obtenir la libération de leurs enfants. Pendant que certains parents avaient déjà déposé ce montant sur le compte de l'école, d'autres peinent à le

I.4. CONTEXTE JUDICIAIRE (Suite de la page 10)

faire, ce qui ne fait qu'exacerber les tensions et prolonger le traitement du dossier.

De plus, cette sortie conjointe des hautes autorités en faveur des élèves présumés impliqués a été perçue comme un signe de désintérêt pour la défense des droits de l'établissement et de son personnel. Suite à ces événements, le ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche scientifique répondit par une lettre datée du 7 novembre au représentant légal de l'école, exigeant la convocation urgente d'un conseil de discipline. « Il est crucial de statuer sur ce dossier et de prendre les mesures nécessaires pour éradiquer de tels comportements au sein des établissements scolaires », stipulaient les termes de la correspondance. La réunion du

conseil de discipline, dont la date reste à communiquer, serait destinée à établir les responsabilités et à déterminer les éventuelles sanctions disciplinaires.

La Ligue Iteka condamne cette ingérence des autorités, soulignant que le processus judiciaire devrait suivre son cours normal, permettant la libération des mineurs concernés et que les infractions présumées doivent être sanctionnées par la loi. Par ailleurs, la Ligue Iteka salue le courage du ministre de l'Éducation, plaidant pour que, malgré les défaillances de la justice, le règlement scolaire soit appliqué pour assurer l'avenir du pays.

I.5. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Changement des distributeurs de boissons par l'administration locale en Commune Mwaro

En date du 2 novembre 2025, vers 10h, Chef de zone Mwaro, Commune Mwaro, Ntakarutimana Viola, a ordonné que les boissons BRARUDI qui se trouvaient au Mega SSD de Mwaro, inscrites au nom de Feue Muzaneza Euphrasie, grossistes soient données à Bukuru Audrick, un commerçant grossiste du chef-lieu de cette commune.

Uwayezu Jean Claude, conseiller de ce chef de zone, chargé de la Santé, a quant à lui ordonné que les boissons inscrites au nom du grossiste Dismas Manirakiza soient données à un commerçant détaillant nommé Kizeye

André. Celui-ci détient un bistrot près du marché de Mwaro. Selon des témoins de la localité, Claude est un proche et parrain de mariage de André.

Et pour prétexte, ces commerçants au nom desquels étaient inscrites ces boissons Brarudi avaient tardé à venir les récupérer. Pourtant, le camion Remorque de la Brarudi était arrivé au Mega SSD de Mwaro en date du 1 novembre 2025 à 17h00. Cela a fait que les commerçants détaillants des boissons qui devaient s'approvisionner chez ces 2 grossistes, n'ont pas été servis ce jour.

1.5. CONTEXTE ÉCONOMIQUE (Suite de la page 11)

La Visite du Président Ndayishimiye sur le Site minier de Wolframite de Tura

La visite du Président de la République, Évariste Ndayishimiye, sur le site minier de Tura, où la société SECOMIB s'active à l'extraction de la wolframite, représente un tournant décisif pour l'évolution du secteur minier au Burundi. Sur place, les méthodes d'extraction et de traitement, partiellement mécanisées, apportent un souffle nouveau d'efficacité et de productivité. En effet, c'est à l'aide de pelles mécaniques que la wolframite est extraite, tandis que des camions assurent le transport du minerai.

Le gouvernement burundais, conscient des enjeux, a adopté des mesures visant à accroître la transparence et l'impact économique de l'exploitation minière, notamment via la promulgation de la loi n° 1/19 du 4 août 2023, instaurant un nouveau code minier. Désormais, les entreprises sont tenues de rendre publiques toutes les informations concernant leurs opérations pour lutter contre la corruption et les activités illicites. De plus, l'État burundais a vu ses droits renforcés, lui permettant de détenir jusqu'à 16% du capital des sociétés minières,

avec une possibilité d'augmentation de 5% à chaque renouvellement de permis.

Les permis d'exploitation, d'une durée de 15 ans, peuvent être renouvelés par tranches de 10 ans. Toutefois, la nécessité d'une mise en œuvre rigoureuse de ces réformes est indiscutable, car seules de telles actions permettront de libérer tout leur potentiel. Malgré ces avancées indéniables, le secteur minier fait face à des défis persistants tels que l'informalité, des méthodes d'extraction souvent obsolètes, ainsi que des problèmes de fraude et de corruption.

La Ligue Iteka s'est ainsi levée pour demander une plus grande transparence dans les opérations minières et la création d'une plateforme dédiée au suivi des activités et des transactions financières. De son côté, le président Évariste Ndayishimiye a fait part de ses préoccupations quant à la faible contribution du secteur minier aux revenus de l'État, appelant de ses vœux une gestion plus efficace des ressources minières pour l'avenir du pays.

1.6. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Tornade en province Bujumbura : 350 familles sinistrées réclament la transparence de l'aide face aux craintes d'accaparement

Dans la soirée du 4 novembre 2025, une violente tempête s'est abattue sur plusieurs localités des communes de Cibitoke et Mugina, province de Bujumbura.

Les dégâts sont considérables dont plus de 350 maisons, trois écoles et trois églises

détruites ainsi que des champs de bananeraies, maïs, manioc endommagés. De nombreux ménages ont tout perdu, y compris les fournitures scolaires, empêchant plusieurs enfants d'aller à l'école.

I.6. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL (Suite de la page 12)

Les autorités locales ont commencé à dresser les listes des sinistrés pour une assistance, tout en appelant à la solidarité communautaire. Cependant, les populations sinistrées appellent à une intervention rapide

de l'État et expriment leur inquiétude quant à la transparence de la distribution de l'aide. Elles demandent que l'aide soit attribuée directement et équitablement aux personnes réellement touchées.

Pluie torrentielle en commune Ngozi, province Butanyerera

En date du 3 novembre 2025, vers 13 heures, sur colline Kayogoro zone Mubuga, commune Ngozi, province Butanyerera une forte pluie accompagnée de grêle et d'un vent violent a frappé cette localité. Selon des témoins de la localité, le vent a arraché la toiture de barza de l'établissement précitée et la toiture de 13 salles de classe, plusieurs feuilles de tôle ont été dispersées et certaines sont restées introuvables. Environ 150 matelas détériorés, effets scolaires : sacs, cahiers, livres, vêtements, assiettes, livres des enseignants sont endommagés

Selon les mêmes témoins, des dégât humains dont une élève décédée sur place, Dusabe Marie Tabita fille de Habonimana Evariste et

de Nizigiyimana Pauline âgée de 13 ans, originaire de la province Gitega et 24 élèves blessés puis transférés à l'hôpital autonome de Ngozi pour bénéficier des soins médicaux ont été enregistrés. Le corps de la victime a été transféré à la morgue de l'hôpital autonome de Ngozi en attendant sa famille

En date du 4 novembre 2025, 21 sur 24 élèves victimes des intempéries qui ont endommagé cette école ont quitté l'hôpital de Ngozi en bonne santé. Le secrétaire exécutif de la commune Ngozi a assuré le déplacement de ces élèves. Elle a en même temps déposé les couvertures et quelques habits à ces jeunes sinistrés.



Uwo uri wese ubahirizwa

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT À LA VIE

II.1.1. HOMICIDES VOLONTAIRES

II.1.1.1. DES PERSONNES TUÉES PAR LES JEUNES DE LA MILICE IMBONERAKURE

Un homme a été tué en Commune Mutaho à Gitega

Le dimanche 9 novembre 2025, un homme nommé Hakizimana Pascal, âgé de 30 ans et tenait un magasin à Mutaho, a été attaqué avec violence par trois jeunes Imbonerakure dont Harerimana Janvier âgé de 21 ans, Nsabimana Élie âgé de 18 ans et Ininahazwe Thierry âgé de 20 ans.

D'après une personne sur place à Mutaho, ces jeunes ont tendu un piège à Pascal sur la route pour lui voler son argent. Ils l'ont ensuite frappé très fort et l'ont étranglé avant

de s'enfuir quand des passants sont arrivés, alertés par ce qui se passait. Hakizimana Pascal a été rapidement emmené à l'hôpital de Mutaho, où il a rendu l'âme.

Les autorités locales, en particulier l'Officier de Police Judiciaire Nduwayo Juliette, avec des policiers, ont arrêté les trois jeunes, qui sont maintenant en détention à Mutaho en attendant le déroulement des enquêtes judiciaires.

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS

Un corps sans vie d'un vieil homme retrouvé en commune Matongo en province Butanyerera

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 5 Novembre 2025, indique qu'en date du 25 octobre l'an 2025, sur la colline gitwenge, zone ngoro, commune matongo en province butanyerera, un septuagénaire de cette colline est retrouvé mort dans sa maison.

Des informations sur place et qui sont confirmées par Niyontesa Pacifique chef de

zone ngoro disent que le défunt s'est suicidé à cause des violences conjugales car sa femme le privait de tout droit sur les biens familiaux et qu'elle entretenait des relations douteuses avec d'autres hommes de la localité. Ce cas de suicide est survenu après neuf jours qu'un autre septuagénaire de la colline karambi de la zone Gatara en cette même commune de Matongo s'est suicidé pour les mêmes raisons.

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS (Suite de la page 14)

Un corps sans vie d'un vieil homme retrouvé en commune Matongo en province Butanyerera

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 5 Novembre 2025, indique qu'en date du 25 octobre l'an 2025, sur la colline gitwenge, zone ngoro, commune matongo en province butanyerera, un septuagénaire de cette colline est retrouvé mort dans sa maison.

Des informations sur place et qui sont confirmées par Niyontesa Pacifique chef de zone

ngoro disent que le défunt s'est suicidé à cause des violences conjugales car sa femme le privait de tout droit sur les biens familiaux et qu'elle entretenait des relations douteuses avec d'autres hommes de la localité. Ce cas de suicide est survenu après neuf jours qu'un autre septuagénaire de la colline karambi de la zone Gatara en cette même commune de Matongo s'est suicidé pour les mêmes raisons.

Un corps sans vie d'une jeune fille retrouvée commune Ntahangwa, en province Bujumbura

En date du 04 Novembre 2025, sur la colline Muzi, zone Maramvya, commune Rumonge, province Burunga, deux corps sans vie dont celui de Nadine NININHAZWE et son fils Axel Béni IRANGABIYE âgé d'un an et 2mois, ont été découverts à l'intérieur de la maison familiale située sur ladite colline, renversé dans un seau rempli d'eau. Selon les témoins de la localité, le corps de ce fils a été retrouvé le matin et celui de sa mère a été découvert dans l'après-midi du même jour, dans une plantation d'arbres se trouvant sur la même colline.

Les mêmes témoins ajoutent que les victimes étaient introuvables depuis le 1er novembre 2025 et inquiets de leur absence prolongée, les voisins ont alerté les administratifs à la base qui ont décidé de défoncer la porte de la maison. Déogratias Hakizumuremyi, chef de la zone Maramvya confirme ces informations tout en ignorant les auteurs et les circonstances de ce double crime. Le chef de zone indique que cela a eu lieu au moment où le chef de ménage était en dehors du pays à la recherche de l'emploi. Cette autorité locale précise que des enquêtes policières ont déjà commencé.

Découverte d'un corps sans vie en Commune Cankuzo, Province Buhumuza

En date du 3 novembre 2025, la Ligue ITEKA a été informée qu'une personne portée disparue, il y a trois semaines sur la colline Mashiga, zone Gitanga commune Cankuzo, Province Buhumuza; a été retrouvée morte. Selon la population de la localité, tout son corps s'était déjà décomposé dans la brousse dans un grand

fossé sur la montagne de Mashiga. Ce cadavre a été vu par les gens qui se dirigeaient dans leurs champs et la personne en soit était un malade mental, toujours d'après la population. Ses restes ont été enterrés le même jour en date du 2 novembre 2025. Les informations en rapport avec son identité restent inconnues d'après l'administration.

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS (Suite de la page 15)

Un cadavre d'une personne retrouvé en commune Kiganda, province Gitega

En date du 4 novembre 2025, sur la colline Gahweza, zone et commune Kiganda, province Gitega, un corps sans vie d'un nommé Barahiraje, âgé de 46 ans, de classe social Twa, a été retrouvé dans une plantation d'eucalyptus. Selon des témoins de la localité, le cadavre a été vu par des passants et avait

l'appareil génital et les deux pieds amputés. Selon les mêmes témoins, Nzobonimpa Égide, âgé de 38 ans de la même colline Gahweza, a été suspecté et arrêté à cause d'un conflit foncier qu'il avait avec la victime. Il est actuellement au cachot de police de Kiganda pour interrogatoire.

Deux corps sans vie retrouvé en commune Cibitoke, province Bujumbura

En date du 5 Novembre 2025, vers 14 heures, dans une petite savane située au bord de la rivière Nyamagana, zone et commune de Cibitoke, province de Bujumbura, deux corps dont un homme âgé d'au moins 50 ans et un garçon âgé d'à peu près 12 ans ont été trouvés. Selon des témoins de la localité, ces informations ont été données par des habitants proches du lieu d'extraction des minerais qui ont été alertés par plusieurs mouches qui pullulaient tout autour du lieu. Des témoins

oculaires racontent que les corps des défunts qui n'ont pas été identifiés, présentaient plusieurs blessures ce qui laisse à croire qu'ils ont été poignardés puis laissés dans cet endroit.

Ces corps ont été conduits à la morgue de l'hôpital de Cibitoke en attendant l'issue des enquêtes policières, comme le confirme Eloge Najeneza, administrateur communal de Cibitoke.

Un corps sans vie d'une femme a été retrouvé en Commune Gishubi dans la Province de Gitega

Le vendredi 7 novembre 2025, vers 11 heures du matin, le corps sans vie d'une femme a été découvert dans la rivière Mucunda, en bas de la colline Mugano, zone Buraza, commune Gishubi, province Gitega.

La victime a été identifiée sous le nom de Nibizi Donavine, une veuve âgée de 52 ans et mère de 4 enfants. Selon les informations recueillies, elle était portée disparue depuis le 5 novembre. Ce jour-là, elle était partie se faire soigner mais n'était jamais rentrée chez elle.

Son corps a finalement été retrouvé dans la

rivière, ligoté et en état de décomposition avancée, ce qui a immédiatement soulevé des soupçons d'homicide. L'opj et le chef de colline sont arrivés sur les lieux, ils ont ordonné un enterrement immédiat sur place, tout en affirmant qu'il s'agissait d'un suicide.

Toutefois, les témoins présents contestent cette version, soulignant que la victime était attachée par des cordes les bras au dos. Des sources locales rapportent également que la défunte était impliquée dans un conflit familial autour des terres appartenant à la famille de son défunt mari, ce qui pourrait

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS (Suite de la page 16)

constituer un mobile du crime.

Les habitants de la localité s'interrogent sur l'absence d'arrestations, alors que plusieurs indices laissent penser à un meurtre prémédité. Ils demandent qu'une enquête

sérieuse et indépendante soit menée afin d'identifier et de poursuivre les auteurs de cet acte criminel. Ils craignent le silence des autorités administratives et judiciaires sur ce cas de crime.

Un cadavre d'un homme retrouvé en Commune Gishubi

Le 9 novembre 2025, un homme du nom de Ntahondereye Jean Berchmans, âgé de 72 ans, a été retrouvé mort dans une maison appartenant à Hicuburundi Charles, située sur la colline Mirango, zone Ryansoro, commune Gishubi, province Gitega.

Selon les premiers témoignages recueillis, la porte de la maison où il résidait était fermée de l'intérieur, ce qui a contraint les voisins à forcer l'entrée pour accéder à l'intérieur. Le corps sans vie du vieil homme présentait du sang au niveau de la bouche ainsi que des blessures aux jambes.

La victime était originaire de la colline Kanka, ancienne province de Mwaro, aujourd'hui rattachée administrativement à la province de Gitega.

Découverte d'un corps sans vie d'un homme en Commune Gitega

Le 8 novembre 2025, vers 12 heures, sur la colline Bugumbasha, zone Makebuko, commune et province Gitega, le corps sans vie de Kwizera Léonard, âgé de 40 ans, a été retrouvé suspendu à un arbre de type ikivumuvumu, non-loin de son domicile.

Selon le rapport initial de l'Officier de Police Judiciaire (OPJ) dépêché sur les lieux, il

D'après les informations obtenues, l'Opj et les autorités administratives locales sont arrivés sur les lieux et ont constaté que le corps, déjà en état de décomposition, avait été retrouvé sur son lit. Peu après le constat, ils ont ordonné l'enterrement le soir même, sans qu'une autopsie ni une enquête approfondie ne soient menées.

La famille du défunt a exprimé son incompréhension et ses soupçons, demandant qu'une enquête rigoureuse soit ouverte afin de faire la lumière sur les circonstances réelles de ce décès. Elle estime anormal qu'un employé puisse mourir dans la maison de son patron sans que personne ne s'en aperçoive, alors que le corps était resté plusieurs jours sans être découvert.

s'agirait d'un cas de suicide. Cependant, plusieurs témoins et voisins contestent cette version, affirmant que la victime aurait été tuée avant d'être pendue à l'arbre pour dissimuler les véritables circonstances du décès.

Ces derniers indiquent que des blessures visibles étaient présentes sur les bras et le

II.1.1.2. DES PERSONNES TUÉES PAR GENS NON IDENTIFIÉS OU DES CORPS SANS VIE RETROUVÉS *(Suite de la page 17)*

dos de la victime, laissant penser qu'elle aurait été battue avant d'être suspendue. Ces éléments soulèvent de sérieuses interrogations sur la thèse du suicide avancée par la police.

Après le constat, la victime a été inhumée sur place, tandis que les autorités ont annoncé la

poursuite des investigations afin de déterminer la cause réelle de la mort et d'identifier d'éventuels responsables.

Les habitants de la localité demandent que des enquêtes indépendantes et approfondies soient menées pour établir la vérité et garantir que justice soit rendue à la victime et à sa famille.

II.1.1.3. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCÉES

Deux anciens militants du parti CNL enlevés en commune Mugina de la province Bujumbura

Une information qui nous est parvenue à la ligue Iteka en date du 5 Novembre 2025 indique qu'en date du 30 octobre 2025, deux anciens militants du parti CNL, Nishimwe Egide chef de la colline Nyarusebeyi et son voisin Ndikumana tous deux reconverti en membres du parti CNDD-FDD ont été enlevés. Les victimes sont originaires de la même zone Buhoro.

Dans un premier temps les victimes ont été arrêtées par des agents du SNR non connu à Mugina en compagnie des imbonerakure dont leur chef au niveau Communal Théogène Bivahagumye . Ils allaient voir quelqu'un à la colline Mayuki quand ils ont été arrêtés aux environs de 14h puis conduits au chef-lieu de la commune Mugina, ils ont été détenus dans les cachots de la Brigade Mabayi.

Le lendemain, les familles des victimes sont allées les voir mais avec surprise, les leurs n'étaient pas là. Selon les témoins de la localité, un policier qui gardait le cachot leur a informés que les victimes avaient été

transférées à 21h, le même jour de leur arrestation, ce qui a suscité beaucoup d'inquiétudes chez les parentés des victimes.

La zone Buhoro semble être la cible privilégiée du SNR et les imbonerakure du CNDD-FDD pour une forte opposition et originaire de deux anciens parlementaires d'opposition dont Phénias NIYIGABA du FRODEBU et Simon BIIZIMUNGU du CNL. Il abrite plusieurs membres de l'opposition qui se sont reconvertis au CNDD-FDD pour leur sécurité mais cette reconversion ne garantit pas leur sécurité car ils sont toujours victimes de harcèlement et de menaces. Les deux récentes victimes sont accusées de collaboration avec RED TABARA sur le fait qu'elles ne se séparaient pas des membres du CNL.

Cet enlèvement inquiète davantage dans la mesure où il n'est pas le premier. En 2024, entre février et juin, 5 victimes ont été enlevées et ne sont jamais retournées dans leurs familles.

II.2. DU DROIT À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE

II.2.1. DES VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE

Trois femmes battues en commune Karusi, province Gitega

En date du 07 novembre 2025, vers 20 heures, Thelesphore Nimubona, âgé de 53 ans, enseignant à l'ECOFO Nzibariba, Zone Buhiga, Commune Karusi a battu sa belle-mère prénommée Capitoline, âgée de plus de 67 ans avec sa femme et ses enfants quand il était ivre. Selon des témoins de la localité, Il les a accusés qu'elles lui ont volé une somme d'argent équivalent à 300.000 Fbu ce que l'entourage n'a pas accepté car il était ivre. Il a caché une somme de 155.000 fbu sous son armoire de chambre et a oublié où il l'a caché

et a commencé une lutte avec sa femme et sa belle-mère qui vit dans cette famille il y a plus de 5 ans et est sous une plate de pied gauche d'une fracture. Sa femme surnommée maman Louella a alerté le chef de colline Emmanuel NIZIGIYIMANA qui a son tour a cherché des Imbonerakure qui lui ont accompagné. Cet homme les a assistés et l'a conduit au cachot de la police à Buhiga où il a passé une nuit avant d'être relâché par un OPJ qui lui a infligé une amende de plus de 40 milles.

III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III.1. PERTURBATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE

Le Président Evariste Ndayishimiye accusé de contrôler illégalement les richesses nationales et d'affamer les coopératives

Le 9 novembre 2025, une révélation parvient à la Ligue Iteka, faisant état des accusations pesant sur le régime d'Evariste Ndayishimiye. On prétendait qu'il était impliqué dans un trafic frauduleux de minerais, manipulant le code minier à son avantage ainsi qu'à celui de sa famille. Depuis 2013, le secteur minier, déjà entaché de graves violations des droits humains, était sous le contrôle direct de la famille présidentielle et des dignitaires du CNDD FDD ainsi que de l'armée.

Le 31 octobre 2025, une décision du ministre des Mines, Dr Hassan Kibeya, annonça la fermeture de toutes les coopératives minières, à l'exception de deux, SOTREVO Mining Company et SONALEK. Ces dernières étaient accusées d'avoir des actionnaires issus des hautes sphères et d'exporter leurs produits

dans un profond manque de transparence, ignorant totalement la législation en vigueur et ne contribuant en rien aux finances de l'État.

Dans plusieurs communes autour de Bujumbura, telles que Mugina, Cibitoke, Bukinyana, et Buhumuza, l'or extrait était acheté par la Banque de la République du Burundi (BRB), mais la destination finale ainsi que les revenus de ces opérations demeurent un mystère pour le trésor public. La fermeture des autres coopératives place les petits ouvriers dans une situation délicate, exposés à d'éventuelles arrestations et rançons. Cet état de fait suscite une colère grandissante parmi les populations, qui dénoncent la concurrence déloyale exercée par les autorités en place dans des activités supposées leur procurer un revenu décent.

III.2. DROIT À L'ÉDUCATION

Des pratiques frauduleuses au Lycée de Mukungu, commune Nyanza en province Burunga

En date du 7 novembre 2025, dix-huit élèves du lycée de Mukungu, en commune Nyanza en province Burunga, ont été définitivement renvoyés après avoir été pris avec des copies d'interrogations utilisées et 130.000 Fbu destinés à leur enseignant de Psychopédagogie pour qu'il modifie leurs notes.

La décision a été prise lors d'une réunion du Conseil de discipline, en présence des parents et du bureau communal de l'éducation. Les élèves ont reconnu que l'argent avait été collecté à la demande de l'enseignant. Cet enseignant est en fuite depuis plus d'une semaine, soupçonné d'être à l'origine de la fraude et d'avoir sollicité des pots-de-vin.

Désertions des enseignants en DPE Kirundo, province Butanyerera

L'année scolaire 2024- 2025 a été le début de départ massif des enseignants que ça soit de fondamentales et les lycées. Selon des informations collectées et confirmées par les responsables des enseignements en DPE Kirundo, la situation est très préoccupante. A titre d'exemple, en date du 29 août 2025, en commune Ntega, devant le gouverneur de la province Butanyerera, le DPE Kirundo a exposé l'état critique du manque d'enseignants, dégageant aussi un chiffre de 61 enseignants qui ont déserté le service. Les désertions ont été comme suit : DCE Bwambarangwe 7 départs, DCE Gitobe 5 départs, DCE Vumbi 8 départs, DCE Busoni 9 départs, DCE Kirundo 11 départs, DCE Ntega

Selon des témoins de la localité, ce n'est pas la première fois que l'école est éclaboussée, l'année dernière, deux élèves de la section pédagogique avaient été surpris en train de passer l'examen d'État sans avoir réussi en classe. Les surveillants du ministère avaient alors affirmé que la direction de l'école soutenait cette fraude.

Plus largement, dans la Direction Communale de l'Éducation de Nyanza-Lac, parents et enseignants dénoncent des pratiques frauduleuses devenues courantes. Les parents demandent des poursuites judiciaires et une enquête approfondie pour protéger l'avenir des élèves.

8 départs et DCE Bugabira 13 départs. Selon des témoins de la localité, les uns s'orientent dans le secteur privé (agro-pastorale, commerce) et les autres aillent chercher la vie ailleurs, soit au Malawi, Kenya, Dubaï, Corée du Sud, Mayotte, France et d'autres. La cause de cette désertification est une vie dure et sans espoir d'y surmonter.

Les mêmes témoins ajoutent que ces chiffres sont illustratifs et datent de la fin de l'année scolaire 2024 -2025 sans tenir compte de ceux qui ont déserté pendant les vacances et le début de la nouvelle année scolaire 2025-2026. Ces témoins ajoutent que cela s'ajoute à un recrutement à compte des enseignants alors que les besoins des enseignants sont là.

III.3. DROIT A LA SANTE

Un infirmier suspendu dans ses fonctions pour refus de soins aux victimes d'un accident de roulage à Rutovu, commune Bururi en province Burunga

Le 3 novembre 2025, une information inquiétante a fait surface, relatant qu'un accident tragique sur la route s'est produit la veille du 2 novembre, à 18 heures précises. Cet incident a eu lieu sur la route nationale numéro 7, sur la colline Ruringanizo, dans la zone de Rutovu, en commune Bururi de la province de Burunga. Une collision entre un camion benne et un bus Coaster laissant derrière eux six blessés, dont deux se trouvaient dans un état critique.

À leur arrivée à l'hôpital Rutovu, les victimes ont dû faire face à une situation choquante qui a suscité l'indignation générale. Plusieurs témoins ont rapporté qu'un infirmier, de garde ce soir-là, avait opposé un refus d'admission aux blessés, arguant qu'ils ne disposaient ni de carte d'assurance-maladie ni de caution financière pour recevoir les soins nécessaires. C'est alors que le gouverneur Parfait Mboninyibuka, indigné par cette situation, a pris la décision de conduire lui-même les victimes vers l'hôpital de Rutana, après que l'ambulance lui ait également été refusée.

Le 3 novembre, la police de Rutovu a pour sa part confirmé l'interpellation de l'infirmier, qui

fait face à des accusations de refus d'assistance à personnes en danger, tandis que le gouverneur insistait sur la nécessité de sanctionner un tel comportement, contraire aux principes éthiques de la médecine. De son côté, le directeur de l'hôpital de Rutovu, le Dr Frédéric Niyonsaba, a annoncé la suspension immédiate du contrat de l'infirmier en attendant les conclusions de l'enquête administrative. « Nous ne tolérerons aucune pratique mettant en danger la vie des patients », a-t-il affirmé fermement.

Cet incident au sein de l'hôpital de Rutovu soulève des préoccupations plus profondes concernant la situation des structures de santé publique dans le pays. Il semble que l'infirmier n'ait pas pris une telle décision de refus sans une directive hiérarchique en lien avec les pratiques établies. La Ligue Iteka a révélé que cette exigence de caution est malheureusement répandue dans de nombreuses institutions hospitalières. C'est pourquoi elle recommande une enquête approfondie et la mise en œuvre de la loi pour mettre fin à la demande de cautions auprès des victimes d'accidents de la route dans un délai de 48 heures.

IV.1. CAS D'INFANTICIDE

Trois nouveau-nés tués en zones Kabarore et Murima, commune Kayanza en province Butanyerera

Une information reçue par la Ligue Iteka en date du 6 novembre 2025, indique qu'en date du 26 novembre l'an 2025 une fille de Kwizera Dorine originaire de la colline Munege de la zone kabarore commune kayanza dans la province Butanyerera a tué ses jumeaux qu'elle venait de mettre au monde et elle les jetant dans une latrines le même jour.

Des informations de l'administration collinaire disent que des informations en provenance de sa famille leur ont parvenu quatre jours après et que Dorine a été arrêtée et conduite au cachot communal kayanza pour des enquêtes

judiciaires et que des jumeaux victimes du drame ont été retirés de la latrine par des agents de la croix rouge pour être inhumé dignement.

Signalons qu'en date du 5 novembre 2025, une autre fille de la zone murima a mis au monde un enfant qu'il a tué et jeté aussi dans une fosse de latrine. Godefroid Niyonizigiye administrateur communal kayanza se dit inquiet de la recrudescence des cas des filles qui mettent au monde des enfants et les tuer et appelle les chefs collinaires et les chefs de zone et les parents à suivre de près la question.

Un enfant réapparu en commune Karuzi, province Butanyerera

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 22 octobre indique que depuis le 15 octobre 2025, sur la sous colline Nyarusange, colline Kigufi, zone bugenyuzi, commune Karuzi, province Gitega, un nommé Irutingabo, âgé de 7 ans, originaire de la même colline, écolier à l'ECOFO Kigarama I a disparu quand il rentrait de l'école vers 12 h. Selon des témoins de la localité, jusqu'à maintenant il reste toujours introuvable et sa famille a tout fait en cherchant mais en vain.

Ce cas avait été rapporté dans le Bulletin Hebdomadaire 497 et la Ligue Iteka a été informée que ce garçon de 7 ans de père Révérien, membre du CNDD FDD âgé de plus

27 ans et de mère Diane âgée de 24 ans a été retrouvée.

L'enlèvement de l'enfant a été opérée par sa mère Diane qui a divorcé avec Révérien et partie à Bujumbura laissant le petit garçon à son père qui a épousé une deuxième femme Françoise, qui était restée avec ce garçon et ses deux enfants issus de cet homme et ce dernier est parti en Tanzanie à la recherche du travail.

Selon des témoins à Karuzi, Diane a cherché à payer une personne non identifiée qui a conduit l'enfant à Bujumbura sans se faire remarquer. Diane a déclaré qu'elle le tient pour le moment car elle craignait que sa marâtre le maltraite.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka dénonce avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures possibles et recommande ce qui suit :

Au gouvernement de Gitega :

- ⇒ Prendre des mesures pour prévenir les homicides volontaires, notamment les infanticides et les règlements de compte;
- ⇒ Mener des enquêtes sur les homicides, le phénomène de cadavres retrouvés à chaque fois dans différentes localités du pays et identifier les responsables pour les punir conformément à la loi;
- ⇒ Prendre des mesures pour protéger les victimes de viol et leur offrir un soutien adéquat;
- ⇒ Instaurer des mécanismes communautaires et nationaux efficaces pour la protection de l'enfant;
- ⇒ Éviter et mettre fin aux actions d'exploitations anarchiques des ressources minières et pour des intérêts sectaires d'une poignée de personnes ainsi prendre des mesures pour promouvoir la stabilité économique et réduire la pauvreté au Burundi;
- ⇒ Garantir l'accès à l'éducation pour tous les citoyens, sans discrimination;
- ⇒ Garantir l'accès à la santé pour tous les citoyens, sans discrimination.